

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2010

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présents : MM.Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eric BREHAUX - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Marie-Madeleine BERTHEAU - Isabelle DE CARVALHO - Mornély LORRIER - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOU - Nathalie DESROUSSEAUX - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Frédéric DUVERGER - Isabelle MOUROT - Roger DAZY - Karine FOURNIVAL - Patricia PETIT (jusqu'au point N°5)- Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX - Mohammed BOUALLAGA./.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Hélène GERVAIS à M. Antonio DE CARVALHO - M. Pascal PINSARD à M. Christian BEREZOUTSKY - Mme Patricia PETIT à Mme Yvelyne VERTUEUX (à partir du point N°6)/.

Absent :./.

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, a ouvert la séance.

1. INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Conformément au jugement du Tribunal Administratif, Mademoiselle Karine FOURNIVAL est proclamée élue conseillère municipale et A ETE INSTALLEE immédiatement en qualité de conseillère municipale.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A NOMME A L'UNANIMITE Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

Après avoir décidé le retrait, page 43 et 44 dudit compte rendu, de l'intervention de Monsieur Philippe PIERARD, celle-ci étant intervenue après que Monsieur le Maire ait levé la séance,

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2009.

4. APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 depuis le dernier Conseil Municipal :

- **DECISION N°2009/046 du 10 décembre 2009** : Contrat d'étude organisationnelle avec le cabinet Rémi TEILLET Conseil pour un diagnostic et des conseils en matière organisationnelle des services communaux de la Commune de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°2009/047 du 11 décembre 2009** : Contrat d'engagement pour une animation musicale avec Monsieur Alain DAELS, Chef d'Orchestre du Trio DIAMS, dans le cadre du repas dansant organisé le 10 janvier 2010 pour les personnes âgées par la Commune.
- **DECISION N°2009/048 du 29 décembre 2009** : Contrat d'animation avec le Groupe S.I.E.L. Bleu (Sport Initiative et Loisirs) pour la mise en place d'un atelier de « prévention des chutes » pour les personnes âgées de la Commune de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°2009/049 du 29 décembre 2009** : Convention 2010 avec le Groupe S.I.E.L. Bleu (Sport Initiative et Loisirs) pour la mise en place d'un atelier de « mémoire » pour les personnes âgées de la Commune de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°2009/050 du 29 décembre 2009** : Convention de prestations de services N°10-BROU-1 pour l'organisation d'un séjour de vacances ski (2010) avec l'Association Chemins du Monde pour le Centre de loisirs Adolescent « Horizon Loisirs » durant les vacances d'hiver 2010.
- **DECISION N°2009/051 du 29 décembre 2009** : Contrats de location de linge et de maintenance avec la Société SDEZ SA LOCALIS pour équiper les bâtiments communaux de Brou sur Chantereine en essuie-mains tissu.
- **DECISION N°2009/052 du 30 décembre 2009** : Avenant N°4 du marché d'assurances (lot N°1 : « Dommages aux biens ») avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).
- **DECISION N°2009/053 du 30 décembre 2009** : Avenant N°2 au marché d'assurances (lot N°3 : « Flotte automobile ») avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires 2010 a eu lieu durant la séance.

6. MISE EN REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE (**Pour** : 22 – **Contre** : 5 (dont deux pouvoirs) Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX) et (Groupe Nouvel Elan Citoyen : Mohammed BOUALLAGA) A APPROUVE la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune de Brou sur Chantereine, conformément à la législation en vigueur.

7. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARQUAGES AU SOL : CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE ET LES VILLES DE CHELLES, VAIRES SUR MARNE ET COURTRY

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE (pour : 22 – abstentions : 5** dont deux pouvoirs, Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX et Groupe Nouvel Elan Citoyen : Mohammed BOUALLAGA) :

- **A APPROUVE** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commande constitué entre la Ville de Brou sur Chantereine, la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine et les Villes de Chelles, Vaires sur Marne et Courtry.
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et les documents y afférents.
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, ou à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux concernant cette opération, après avis favorable et motivé de la Commission d'appel d'offres.
- **A AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir.
- **A DESIGNE** un membre de la Commission d'Appel d'Offres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande par vote à bulletin secret (Madame BERTHEAU).

8. PRIMES POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la rémunération des agents chargés des élections conformément aux principes et montants définis ci-dessus et au tableau ci-dessous :

INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES PAR ELECTIONS

	QUALITE FONCTION	INDEMNITES POUR CHAQUE SCRUTIN	INDEMNITES POUR 2 TOURS (LE CAS ECHEANT)
Fabiana PENA GOUVEIA	Encadrement de l'ensemble des scrutins	355 €	355 € x 2 = 710 €
Nadine TERRANERA	Responsable du service élections	355 €	355 € x 2 = 710 €
5 agents	Chargés des procès verbaux	134 € x 5 = 670 €	670 € x 2 = 1340 €
2 agents des services techniques	Chargé d'une astreinte	134 € x 2 = 268 €	268 € x 2 = 536 €
			3.296 €

9. AVENANT N°2009-2 A LA CONVENTION « ENFANCE ET JEUNESSE » N°2008-159 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** l'avenant à la convention Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) de Seine-et-Marne et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

10. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal **DONNE A LA MAJORITE (Pour : 22 – Abstention : 5** (dont deux pouvoirs) Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX) et (Groupe Nouvel Elan Citoyen : Mohammed BOUALLAGA) un avis favorable sur le retrait de la Commune de Vaires sur Marne du Syndicat Intercommunal de RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO).

11. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO) – ANNEE 2008

Le Conseil Municipal **PREND ACTE A L'UNANIMITE** du rapport d'activité du SIRESCO pour l'année 2008.

12. RAPPORT D'ACTIVITES DU CPRH POUR L'ANNEE 2008

Le Conseil Municipal **PREND ACTE A L'UNANIMITE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) pour l'année 2008.

13. RAPPORT D'ACTIVITES DU SEDIF POUR L'ANNEE 2008

Le Conseil Municipal **PREND ACTE A L'UNANIMITE** de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par le SEDIF pour l'année 2008.

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE

le Conseil Municipal **A PROCEDE** à la désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges par vote à bulletin secret.

- Monsieur Eddie GERLE et Monsieur Eric BREHAUX

15. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h30.